

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**La Comco interdit le rachat de Quickmail par la Poste**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Drompt, Louise

## Citations préféré

Drompt, Louise 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: La Comco interdit le rachat de Quickmail par la Poste, 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 08.06.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Economie</b>	1
Politique économique	1
Concurrence	1

## Abréviations

<b>EFK</b>	Eidgenössische Finanzkontrolle
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>WEKO</b>	Wettbewerbskommission
<b>EPD</b>	Elektronisches Patientendossier

---

<b>CDF</b>	Contrôle fédéral des finances
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>COMCO</b>	Commission de la concurrence
<b>DEP</b>	Dossier électronique du patient

# Chronique générale

## Economie

### Politique économique

#### Concurrence

DÉBAT PUBLIC  
DATE: 19.01.2024  
LOUISE DROMPT

En janvier 2024, la Commission de la concurrence (**COMCO**) a **interdit le rachat de Quickmail par La Poste**. Cette décision, applaudie par les défenseurs et défenseuses de la concurrence, a suscité de vives réactions de la part des deux entreprises concernées ainsi que des critiques sur la gestion politique du marché postal en Suisse. Actuellement, La Poste détient un monopole légal sur le transport des lettres pesant jusqu'à 50 grammes, tandis que le marché des lettres et colis plus lourds est ouvert à la concurrence. C'est précisément sur ce segment qu'opère Quickmail, une société saint-galloise fondée en 2009. Cependant, selon le président du conseil d'administration Marc Erni, interrogé par la *Sonntagszeitung* le 21 janvier, l'entreprise ne parvient à concurrencer La Poste que sur 8 pour cent du marché total des envois, un segment marginal en déclin constant, car de nombreux Suisses ne souhaitent plus recevoir de publicités dans leurs boîtes aux lettres. Face à la diminution des actionnaires et de la clientèle, la direction de Quickmail a décidé d'accepter en 2023 l'offre de rachat par La Poste, espérant ainsi éviter la faillite et sauver les quelque 3100 emplois en jeu.

Ces arguments n'ont cependant pas suffi à dissiper les inquiétudes de la COMCO. L'autorité fédérale a, en effet, conclu que cette acquisition nuirait à la concurrence en éliminant l'un des rares concurrents de La Poste en Suisse, créant ainsi un monopole « de fait » pour cette dernière, qui détient déjà une part de marché nettement supérieure à celle de ses rares rivaux dans les secteurs du courrier et des colis. La COMCO a également rejeté l'argument selon lequel ce rachat était une opération de sauvetage. Elle a précisé qu'une telle acquisition ne peut être légalement approuvée que si l'entreprise en difficulté, en l'occurrence Quickmail, est menacée de disparaître du marché, ce qui n'est pas le cas selon elle. La COMCO a par ailleurs évoqué l'existence d'un acheteur alternatif viable et expérimenté dans les services postaux, qui pourrait reprendre Quickmail sans compromettre la concurrence sur le marché. L'autorité n'a pas révélé au public le nom de cet acheteur potentiel.

Pour Quickmail, l'interdiction de cette acquisition par la COMCO a été perçue comme une catastrophe. Marc Erni a exprimé son profond désarroi lors d'une interview accordée à la *Sonntagszeitung*, qualifiant cette décision de « naïve et irresponsable ». Il a expliqué que l'autre acheteur potentiel, identifié par le *Tages Anzeiger* comme l'entrepreneur allemand Rico Back, n'était intéressé que par la filiale Quickpac de Quickmail, ce qui aurait mis en péril de nombreux emplois et réduit la valeur de vente de l'entreprise. Selon Marc Erni, la COMCO a probablement reconnu Rico Back comme un acheteur alternatif viable dans le but d'envoyer un message fort à La Poste, qui a absorbé plusieurs concurrents ces dernières années.

En effet, d'après la *NZZ* du 20 janvier, l'arrivée de Roberto Cirillo à la tête de La Poste en 2019 a marqué le début d'une série d'acquisitions d'entreprises dans divers secteurs, y compris dans le secteur des technologies numériques et de la santé, dans le but de compenser la diminution des revenus du secteur postal traditionnel. Cette orientation stratégique, qui s'éloigne de plus en plus de la mission initiale de La Poste, suscite un scepticisme croissant à Berne, selon la même source. L'article du *Temps* du 20 janvier souligne également ces tensions liées à la diversification de La Poste, citant notamment l'interpellation 23.3815 du député vaudois Olivier Feller (plr, VD), dans laquelle il exprime ses préoccupations concernant une possible distorsion de la concurrence par La Poste dans le domaine du dossier électronique du patient (DEP). De plus, en décembre 2022, l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) a demandé au Contrôle fédéral des finances (CDF) de mener une enquête sur certaines acquisitions de La Poste afin de vérifier leur conformité avec le droit des subventions.

Dans le cadre du rachat de Quickmail, La Poste est restée dans son domaine d'activité. Cependant, du point de vue de la concurrence, la *NZZ* du 20 janvier estime que cet achat n'était pas justifié : « Si le monopole de La Poste avait été complètement supprimé et que la concurrence avait été renforcée plus tôt et de manière plus complète, cette situation aurait peut-être pu être évitée » lit-on dans l'article. Marc Erni partageait ce sentiment dans son interview à la *Sonntagszeitung*. Selon lui, les conditions du marché et de la concurrence dans le secteur postal sont actuellement délibérément faussées par la politique fédérale, notamment parce que les autorités imposent encore à La Poste l'obligation d'assurer une distribution quotidienne. Mais pour le *Tages Anzeiger* du 20 janvier, il ne faut pas être dupe à cet argument : il permet à Quickmail de détourner l'attention de ses propres échecs et d'orienter le blâme vers

la COMCO et la politique fédérale.

Finalement, un peu plus de dix jours après le refus de la COMCO, l'entreprise Quickmail a annoncé être reprise non pas par l'allemand Rico Back, mais par l'entreprise suisse Planzer. Selon le communiqué de presse, la filiale Quickpac viendra compléter le service de colis de Planzer et la reprise de Quickmail, qui restera une marque autonome, permettra un élargissement de l'offre de prestations de Planzer. Dans le communiqué de presse, Nils Planzer, directeur de l'entreprise familiale, considère «l'existence et le renforcement d'alternatives privées aux solutions publiques (...) comme une véritable plus-value pour l'économie suisse et la concurrence». Une nouvelle qui devrait réjouir celles et ceux qui s'inquiètent de l'expansion de La Poste.<sup>1</sup>

---

1) Communiqué de presse COMCO du 19.1.24; Communiqué de presse Quickmail du 1.2.24; Communiqué de presse Quickmail du 19.1.24; LT, NZZ, TA, 20.1.24; SoZ, 21.1.24